

## Pour un report des soldes au mois d'août

**Tous les magasins concernés par les soldes, chaussures et habillement en première ligne, sont fermés au moins jusqu'au 19 avril. Il faut envisager la suite et leur permettre de redémarrer dans les meilleures conditions possibles. Le chiffre d'affaires perdu ne pourra évidemment se rattraper que très partiellement mais il faut éviter d'ajouter un problème aux problèmes en ouvrant trop rapidement la période de soldes.**

UCM a sondé les commerçants des secteurs concernés par les soldes pour connaître la meilleure attitude à adopter quant à la période des soldes d'été, prévue du 1<sup>er</sup> au 31 juillet.

La question les préoccupe manifestement puisqu'ils ont été très nombreux à répondre à l'enquête UCM. En deux jours à peine, 700 questionnaires, pile, ont été remplis et rentrés. C'est un échantillon très représentatif pour la Wallonie et Bruxelles.

À peine 17 % des répondants pensent qu'il ne faut rien changer et maintenir les soldes au mois de juillet. Une large majorité de 61 % des commerçants se prononcent pour un report au mois d'août. Les autres sont sans avis ou partisans d'un étalement sur les deux mois d'été.

En fonction de ces résultats, UCM plaide pour un report des soldes en août. Vu les circonstances, la période d'attente (interdiction d'annoncer des ristournes mais possibilité d'offres couplées) devrait donc s'étendre sur deux mois, voire commencer dès la réouverture des magasins. C'est ainsi que les commerçants pourront au mieux gérer leurs stocks lors de la reprise. Il faut leur permettre d'en vendre une proportion raisonnable avant de casser les prix.

UCM a également souhaité savoir ce qui aiderait les commerçants lors de la réouverture. Quatre suggestions émergent :

- lancer une grande campagne de sensibilisation des consommateurs pour les inciter à fréquenter les commerces indépendants de proximité ;
- prévoir du parking gratuit et des ouvertures nocturnes dans les noyaux commerciaux ;
- réglementer les pratiques du commerce en ligne, au niveau européen, voire mondial. La crise sanitaire peut être l'occasion d'une prise de conscience ;
- renforcer les contrôles afin de s'assurer que chacun respecte bien la réglementation.

Pour Arnaud Deplae, secrétaire général d'UCM, "c'est dès maintenant que doivent se prendre les décisions qui limiteront la casse dans les différents secteurs de l'économie et en l'occurrence dans le commerce de détail non alimentaire. Il s'agit de préparer des jours moins gris, mais aussi dans l'immédiat de rassurer autant que faire se peut."

\*\*\*\*\*